



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 18/07/2022

Canicule

Risque de feu de forêt élevé : l'ONF recommande la plus grande prudence

Dans le contexte de sécheresse et de canicule annoncé par Météo France, l'Office national des forêts en Bourgogne-Franche-Comté appelle à la plus grande prudence compte tenu du **risque accru de feux de forêt pendant la semaine du 18 au 24 juillet inclus**. Cette vigilance est encore plus nécessaire dans les forêts résineuses, plus sensibles au feu.

Dans ce contexte, il est recommandé dans toute la région Bourgogne-Franche-Comté, de :

- Limiter la pénétration des véhicules motorisés en forêt et respecter les barrières fermées
- Éviter les activités liées à la récolte de bois et aux cessions de bois de chauffage (récolte, transport)
- Observer de manière générale la plus grande prudence et une vigilance accrue

L'Office national des forêts rappelle que l'objectif de ces recommandations est de **protéger les forêts** des risques induits par la conjonction d'un épisode climatique intense et d'une fréquentation très élevée.

Il est également rappelé que tout apport de feu en forêt et à moins de 200 m de celle-ci, est interdit par le code forestier.

**9 feux sur 10 sont d'origine humaine...
Soyons vigilants !**

En savoir plus : [Feux de forêt et de végétation | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

Contact presse
Camille MARCQ
Service communication
camille.marcq@onf.fr
Tél : 06 71 72 08 12



QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?

- Rester éloigné d'un feu de forêt
- Prévenir les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou 112
- Localiser la zone en précisant : lieu, numéro de parcelle (affiché sur les arbres au niveau des carrefours entre parcelle), nom d'allée forestière ou de carrefour, coordonnées GPS
- Ne pas obstruer les voies d'accès à la forêt

ONF-Direction territoriale Bourgogne-Franche-Comté
11C rue René Char - CS 27814
21078 Dijon Cedex
www.onf.fr